

الجمهورية الجرزائرية الديمقراطية الشغبية



إتفاقات وولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم والنيم ومراسيم وترات ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER
	6 mois	1 an	1 an
Edition originale Edition originale et sa	30 DA	50 DA	80 DA
traduction	70 DA	100 DA	150 DA (frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION : Secrétariat général du Gouvernement

Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE

7, 9, et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Cel : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale le numéro ; 0,60 dinar. Édition originale et sa traduction, le numéro : 1,80 dinar — Numéro des années intérieures ; 1.00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de foindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions : 15 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un conseiller, p. 784.

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un directeur au secrétariat général de la Présidence, p. 784.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination d'un secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangères, p. 784.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur général, p. 784.

SOMMAIRE (Suite)

Décret du 31 août 1977 portant exclusion du président de l'assemblée populaire communale de Senjas, p. 784.

MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère des transports, p. 784.

MINISTERF DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté du 3 juillet 1977 portant proclamation des résultats définitifs des examens professionnels de recrutement des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration, p. 785.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Arrêté du 29 juillet 1977 fixant le calendrier des vacances pour l'année scolaire 1977-1978, p. 787.

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction, p 787

AVIS ET COMMUNICATIONS

warchés - Appels d'offres, p 787.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 31 août 1977 mettant fin aux fonctions d'un conseiller.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions de conseiller à la Présidence du Conseil, exercées par M. Idras Jazaïry, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 31 août 197? mettant fin aux fonctions d'un directeur au secretariat général de la Présidence.

Par décret du 31 août 1977, il est mu fin aux fonctions de directeur au secrétairat genéral de la Présidence, exercées par M. Aboubekr Beikand, appelé à d'autres fonctions

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1° septembre 1977 portant nomination d'un secrétaire général adjoint au ministère des affaires étrangeres,

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12":

Vu le décret n° 77.55 du les mars 1977 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangeres et notamment son article 4;

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Article 1° — M. Idriss Jazaïry est nommé secrétaire général adjoint chargé de la coopération internationale au ministère des affaires étrangères.

Art 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'execution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République aigérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 sout 1977 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur général.

Par décret du 31 août 1977, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur rénéral, exercees par M. Smail Kerdjoudj, appelé à d'autres fonctions.

Décre: du 31 août 1977 portant exclusion du président de l'assemblée populaire communale de Senjas.

Par décret du 31 août 1977, M. Mohamed Lazreg est exclu de l'assemblée populaire communale de Senjas.

MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 1er septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère des transports.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12°;

Vu l'ordonnance nº 66-133 du 2 iuin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret nº 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs, complété par le décret nº 68-14 du 23 janvier 1968;

Vu le décret nº 77-77 du 25 avril 1977 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

Décrète :

Article 1°. — M Smaï Kerdjoudj est nommé secrétaire général du ministère des transports.

Art. 2. — Le ministre des transports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté du 3 juillet 1977 portant proclamation des résultats définitifs des examens professionnels de recrutement des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration.

Par arrêté du 3 juillet 1977 sont déclarés définitivement admis aux concours d'accès aux corps des attachés d'administration, secrétaires d'administration et agents d'administration, les candidats dont les noms suivent :

A) ATTACHES D'ADMINISTRATION

Administration centrale Mouloud Megdoud

Wilaya d'Alger NEANT

Wilaya d'Adrar

NEANT
Wilaya d'Annaba

Mabroul Gasmi Brahin Bouscids

Fatma Mechlaoui

Wilaya de Batna Zemmouchi née Oulbani

Farida

Wilaya de Béchar NEANT

Wilaya de Béjaïa Lahcêne Abderrahmane

Wilaya de Biskra Ammar Saadoun

Wilaya i de Blida

Djillali Laissaout Raci-Ali Mesbah

Wilaya de Bouira Amar Larbi

Wilaya de Constantine Aramed Abid Chaabane Djerafi

Mohamed-Salah Bakkouche

Said Kartous Tidjani Laoubi Derradji Zemmoura Razi Maza

Razi Maza Tahar Karoum

Wilaya de Djelfa NEANT

Wilaya d'El Asnam NEANT

Wilaya de Guelma Abderrahmane Barour

Wilaya de Jijel Mohamed-Chérif Harièche

Wilaya de Mascara Ahmed-Guellil Kessira Mohamed Sahari

Wilaya de Médéa NEANT

Wilaya de Mostaganem Mohamed Chali

Wilay de M'Sila NEANT

Wilaya d'Oran Moulay Derki-Marouf Ama, Belhacene Abdelhamid Taleb Wilaya d'Ouargia Chabane Alba

amar Khemis Lembarek-Mohamed Savan

Wilaya d'Oum El Bouaghi Messaoud Mechkane

Wilaya de Saida NEANT

Wilaya de Sétif Abdelmadjid Guettal

Wilaya de Sidi Bei Abbès NEANT

Wilaya de Skikda Ab Bekkouche Larbi Lebziz

Wilaya de Tamanrasset NEANT

Wilaya de Tébessa Abdeslem Djahdou Mme Aïssaoui née Roger Michelle

Wilaya te l'iaret NEANI

Wilaye de Tizi Ouzou Said Tatat Bouzid

Wilaya de Tlemcen NEANT

B) SECRETAIRES D'ADMINISTRATION

Wilaya d'Alger achour Karabadji Boualem Zeggar Belkacem Bouhali

Wilaya d'Adrar Miloud Djebaïli

Wilaya d'Annaba Mohamed Siad

Beikacem Lebdou Beikacem Benchalel Abdelaziz Hacini

Wilaya de Batna Brahim Aïchi Brahim Achour

Sadek Boukhenoufa Noureddine Kellif Abdelkader Belhamra

Wilaya de Béchar NEANT

Wilaya de Béjaïa Chabane Naît Sid Makhlouf Abbaci Ab Abbasi Mouloud Nouari Abdellah Boussouira Seghir Boulzazene

Wilaya de Biskra Bachir Chennouf Wilaya de Blida

Wilaya de Blida
Ahme. Mella!
Ahmed Boussaïd
Youce: Rebbahi
Hacène Dahoumane
Saïc Dahoumane
Jokhtar Boudjema
Achour Mechkour
W'Ha led Djaïleb
Ahmed Aliouat
Bachir Allam
Boualem Boudiaf
Abdelkader Mizi-Allaoua

Kouider Nalli

Wilaya de Bouira
Boualem Douffi
Wilaya de Constantine
Abdelhamid Lebsir

Hocine Kaoua Abdelmadjid Bensebaa

Ahmed Akaoua Zahira Boultif

Lakhdar Hadj Mokhnache

Wilaya de Djelfa Monamed Benmellouka Slimane Guibèche

Wilaya d'El Asnam

Ali Chebbah
Braham Belkaïd
Mohamed Mehadjbia
Abderrahmane Chaouche
Amar Habbar
Fatma-Zohra Cherchali
Mohamed Khelif
Abderrahmane Tergou
Mohamed Belkacemi
Mustapha Douibi
Mustapha Tamimount
Ahmed Miraoui
Abdelkader Ouadah

Wilaya de Guelma
Abdelnamid Benmeftah
Mohamed Adjal
Mustapha Farouki
Ammar Zitouni
Mohamed-Salah Lakrichi
Mohamed-El-Kamel Djillali
Salah Boualleg

Maamar Khelafi

Djillali Guermah

Wilaya de Jijei Djellou' Bencharif

Abuelhamid Khoualidia

Wilaya de Lagnou**as** NEANT Wilaya de Mascara Benaouameur Ounas Ahmed Benabbad

Wilaya de Médéa NEANT

Wilaya de Mostaganem Abdelhamid Habbi Ali Rezali Mohamed Hadj Kaddour Abdellah Chenaï Djelloul Frih Maamar Abid

Wilaya de M'Sila NEANT

Mohamed Sassi

Wilaya d'Oran Abdellah Kamraoui Ali Bouras Belahouel Guellil Abdelkader Dahmoun Lahouari Yatim Noureddine Ali Boumeddiène Bachir Belaid Ahmed Naceri Aomar Ould Amer Moussa Mahnène Kheïra Chabane Ahmed Askoufès Hamed Benhaddou Maâmar Dif Abdelkader Oucif

Wilaya d'Ouargla Mohamed Baba Saci Djelloul Halimi

Wilaya d'Oum El Bouaghi NEANT

Wilaya de Saïda Boualem Hemmas Belkacem Saci Wilaya de Sétif Mabrouk Benabid Slimane Trabelsi Mohamed Derbal Miloud Bekkat

Wilaya de Sidi Bel Abbès Abdelkader Messafeur Mohamed El Bahi Bouasria Bousmat

Wilaya de Skikda Saiah Abdelli Hadj Bouchar Brahim Boulkertous Mohamed Siari Ahmed Goufi

Wilaya de Tamanrasset NEANT

Wilaya de Tébessa Abdelouahab Leulmi Abdesiem Rahal Abdelkader Bendjeroudib Mohamed-Chérif Kafi Youcef Hannachi

Wilaya de Tiaret Adda Merzak

Wilaya de Tizi Ouzou

Mohamed-Ouramdane Ait
Salem

Mohamed Titoun

Rabah Djemai
Ahcène Nafa
Hadi Hadid
Chabane Merad
Mouloud Ouhamou
Lakhdar Azzam

Wilaya de Tlemcen Mohamed Tebbal

Wilaya d'Annaba

C) AGENTS D'ADMINISTRATION

Wilaya d'Alger
Abdelmadjid Zouiche
Benbrahim' Abderrahmane
Abdelkader Fodil Chérif
Mohamed Djezaïri
Mohamed Khiat
Mohamed Hachemi
Idir Matoub
Mustapha Zekri
Tahar Boulegheb
Mohamed Abdi
Boualem Ouaguenouni
Ardour née Nizli Houris
Samir Saboundji
Mohamed Lardjane

Wilaya d'Adrar NEANT Mohamed Kesri
Hocine Abid
Malika Boussaha
Miloud Kameli
Abdelkrim Branès
Wilaya de Batna
Salah Smati
Mohamed Dehbi
Abdellah Melouhi
Abdelaziz Benchadi
Mohamed Laala
Hocine Azzouz

Abdelhamid Messaoudani

Wila a de Béchar Djelloul Ouahab Ahmed Khelfaoui

Saida Nouri

Larbi Ghazi
Larbi Abdelli
Larbi Zerouati
Bénaiche Benayad
Abdelkader Benlaguid
Mohamed Dada
Sahli Benguerba
Abderrahmane Benmebirik

Wilaya de Béjaïa Messaoud Souiah Mohamed Aïache Smaïl Hamitouche Mohamed Bennacer Kamel Aggoune

Wilaya de Biskra
Brahim Khalad
Ahmed Krima
Abdelhafid Temma
Abdellah Hogui
Bachir Labid
Ahmed Ferrah
Mohamed Nadjar
Bachir Hamlaoui
Abdelkrim Belaïd
Larafi Hamadou
Laid Baïda
Mohamed Benkaddour
Brahim Ahmid
Bachir Kholadi

Wilaya de Blida
Mustapha Tabti
Hamoud Benhacène
Mohamed Slimani
Bouzina Bouzida M'Hamed
Maâmar Bendaïdj
Laiia Bendaïdj
Abdelkader ^mari
Abdelkader El Mohri
Benyoucef Hamidane
Amar Kaci
Noureddine Slamani
Mokhtar Lazouli

Wilaya de Bouira Hamoud Mostefaï Arezki Haddad Hocine Menhoudj Miloud Belabès

Wilaya de Constantine
Noureddine Maïche
Mohamed Belguedj
Ancène Zerabi
Acnour Soualah
Amar Djellab
Messaoud Gamech
Moussa Gasmi

Wilaya de Djelfa NEANT Mostéfa Kastali Boualem Merrakèch Achoura Lafrane Mohamed Latafi Abdelkader Dergham Boulenouar Guemmouri Abdelkader Bouradou Mohamed Chekikène Rachid Alili Abdelatif Hadjadji Mohamed Kriche Elaïd Meharbi Mohamed Loulou Miloud Benzina Wilaya de Guelma Haoussine Bouacha Houria Kemcha Hamid Khenioui Fatima Khasnadii Hassen Nedjar Kamel Bengherbi Abdelkader Dridi

Wilaya d'El Asnam

Abdelkader Abdi Noureddine Boukhechem Ahcène Boucherit

Wilaya de Laghouat Ali Babaghaïou Ahmed Chouireb

Wilaya de Jijel

Wilaya de Mascara Mecherki Adda Hanifi Khe'ra Lahmar Abdelkader Djabara Bachir Meslem Youcei Oualid Abdelkader Benfrah Mam~un Beldjord Moulay A'ichouba

Wilaya de Médéa Anmed Salah Zerari Ali Lekhar Messaoud Keffar Rachid Bouzerai

Wilaya de Mostaganem
Abdelhamid Belkalaï
Lakhdar Bessalah
Bachir Mesquini
Yamina Benabdellah
Mme Bedjaoui née Ameur
Hasni
Adda Bendani

Wilaya de M'Sila
Ahmed Berra
Monamed Baza
Messaouda Abdelatif
Belkacem Kahloula
Djamel-Eddine Benaïssa
Lakhdar Djaït

Hadj Mohamedi

Wilaya de Sidi Bel Abbès

Abdelkader Mohamed-Yakhlef

Ferhouh Tagrara

Ahmed Savah

Zénagui Ikhlef

Omar Hamiche

Malika Madani

Mohamed Diaf

Amor Lamri

Wilaya de Tébessa

Chérif Abdelouahab

Chaffaï Haouam

Wilaya de Tiaret

Boukhari Senouci

Driss Farradji

Mahfoud Amara

Abdelaziz Bentaleb

Amar Benseddik

Arezki Benamara

Mohamed Belaïdi

Ali Meziane Benbouzza

Mohamed Said Ferhat

Chabane Haddadène

Mehhenna Ouchaou

Abdellah Mouhoub

Wilaya de Tlemcen

Tani Bachir Kazi

Boumeddiène Lallam

Sari Fouad Chabane

Fatima Bensenouci

Safi Bensafi Benyounès Yahiani

Arezki Lounnas

Amar Meziani

Belaid Saghi

Arezki Barka

Rezki Salmi

Salah Slimani

Amar Djounadi

Ali Small

Mehouk Benchohra

Wilaya de Tizi Ouzou

Wilaya de Tamanrasset

Abderrahmane Mokhtar Ghorma

Mohamed Lakhdar Mansouri

Benamar Benamar

Bouhadja Amamra

Wilaya de Skikda

Wilaya d'Oran Khadidja Delloum Lakhdar Bendjelloul Kheïra Mahieddine Fatima Benfadel Ouafia Larkani

Zoubida Ayet Kralfa Miloud Douli Benyebka Boumrid Benshila Djillali Meslem

Wilaya d'Ouargia Mohamed Sadok Omeïri Saddok Ibba Ali Benseddik Aicha Benouar Mohamed-Salah Benzahi Tahar Omari Mohamed-Salah Chahbi Khalifa Ramdane

Abdelkader Debabi

Mohamed-Said Southat

Wilaya d'Oum El Bouaghi NEANT

Wilaya de Saïda Omar Azzedine Abdelkrim Sahraout Wilaya de Sétif Ahmed Kherkhache Mustapha Oucissa Mohamed Gouffi Amar Reggad Ali Belaaz Laid Chouadra Rabah Smaili Tahar Khelaïf Sassi Dreid

Amar Allem Messaoud Sebtl Bachir Rouabhi Rabah Ziadna Zoubida Debabha Andelhafid Haddaoui Mostefa Zellagui Chérif Hafiza Yahia Dahmani Bouadam Khier Okba Zohra Hamiche

Ameur Benturki

MINISTERE DE L'EDUCATION

Arrêté du 29 juillet 1977 fixant le calendrier des vacances pour l'année scoiaire 1977-1978.

Le ministre de l'éducation,

Vu le décret nº 63-120 du 18 avril 1963 portant établissement du calendrier des congés scolaires et universitaires, modifié par le décret nº 64-98 du 19 mars 1964;

Vu l'arrêté du 16 juin 1976 portant découpage du territoire national en zones géographiques en matière de congés scolaires;

Arrête:

Article ler. - Les congés scolaires varient selon les zones déterminées par l'arrété du 16 juin 1976 susvisé.

Art. 2. — Le calendrier des congés scolaires est fixé pour l'année scolaire 1977 - 1978 comme suit :

A. — Vacances d'autompe :

du jeudi 17 novembre 1977 au soir au samedi 26 novembre 1977 au matin pour l'ensemble des zones.

B. — Vacances semestrielles :

- du jeudi 26 janvier 1978 au soir au samedi 11 février 1978 au matin pour l'ensemble des zones.

C. — Vacances de printemps :

– du jeudi ó avril 1978 au soir au samedi 15 avril 1978 au matin pour les zones I et II.

D. — Vacances d'été :

- du jeudi 29 juin 1978 au soir au mardi 12 septembre 1978 au matin pour la zone I.
- du jeudi 15 juin 1978 au soir au mardi 12 septembre 1978 au matin pour la zone II.
- du jeudi 1er juin 1978 au soir au mardi 19 septembre 1978 au matin pour la zone III.
- du jeudi 25 mai 1978 au soir au mardi 26 septembre 1978 au matin pour la zone IV.
- Art. 3. Les personnels enseignants exerçant dans la zone I peuvent être requis en cas de besoin et jusqu'au 4 juillet 1978 au soir, pour des tâches de surveillance, de secrétariat ou de correction aux différents examens.
- Art. 4. La rentrée des personnels enseignants des établissements primaire et secondaire est fixée :
- au dimanche 10 septembre 1978 au matin dans les zones I et II.
 - au dimanche 17 septembre 1978 au matin dans la zone III.
 - au dimanche 25 septembre 1978 au matin dans la zone IV.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 juillet 1977.

P. le ministre de l'éducation, Le secrétaire général, Abdelhamid MEHRI

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

Décret du 1° septembre 1977 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, et notamment son article 111-12°;

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-140 du 2 juin 1966 relatif aux emplois supérieurs;

Vu le décret n° 77-77 du 25 avril 1977 relatif aux secrétaires généraux des ministères;

Décrète:

Article 1 - M. Aboubekr Belkaïd est nommé secrétaire général du ministère de l'habitat et de la construction.

Art. 2. — Le ministre de l'habitat et de la construction est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1er septembre 1977.

Houari BOUMEDIENE.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE MOSTAGANEM

Daira de Mestaganem Commune de Mostaganem

Construction d'une cantine de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem)

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'une cantine scolaire de 600 bénéficiaires à Mazagran (Mostaganem).

Les travaux sont à lot unique.

Les candidats intéressés pourront retirer les dossiers à la subdivision de l'infrastructure et de l'équipement, rue Benanteur Charef prolongée à Mostaganem.

Les offres devront être déposées à la daïra de Mostaganem, avant le 13 octobre 1977 à 12 heures

L'enveloppe extérieure devra porter la mention apparente suivante : « Construction d'une cantine scolaire de 600 bénéfiaices à Mazagran (Mostaganem) - Appel d'offres ».

WILAYA DE BECHAR

Daira d'Abadia - Commune d'Abadia

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction de 4 classes et 4 logements à Abadla (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dessiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

- Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission » Construction de 4 classes et 4 logements » A ne pas ouvrir». Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction et l'équipement d'une cantine scolaire de 1500 rationnaires à Abadia (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction et équipement d'une cantine scolaire de 1500 rationnaires - A ne pas ouvrir ».

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction d'une mairie à Abadia (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siège de l'assemblée populaire communale d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou viressées à l'assemblée copulaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission » Construction a une mairie » A ne pas ouvrir ».

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction de 20 classes à Abadla (wilaya de Béchar).

Les entreprises intéressées pourront consulter et retirer les dossiers correspondants, soit à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Béchar, soit au siege de l'assemblée populaire communaie d'Abadla.

Les offres, accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, devront être déposées ou adressées à l'assemblée populaire communale d'Abadla, au plus tard le 30 septembre 1977.

Les soumissions doivent être cachetées sous double enveloppe portant la mention apparente « Soumission - Construction de 20 classes - A ne pas ouvrir ».

78**9**

WILAYA DE ANNABA

Secrétariat général

Service du budget et des opérations financières

BUREAU DES MARCHES

2ème plan quadriennal - PMU

Opération du centre-ville de Annaba

Construction d'une plate-forme

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution des travaux de construction d'une plate-forme dans la ville de Annaba.

Lot nº 3 - Travaux de génie civil.

Les entreprises interessées peuvent consulter ou retirer les dossiers auprès du bureau d'architecture M. Jean Fernand Martin, 8, Allées du 17 octobre - Annaba.

La date de dépôt des offres est limitée à 21 jours après la publication du présent appel d'offres.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, à savoir :

- certificat de qualification professionnelle,
- attestation fiscale,
- attestation de la caisse de sécurité sociale,
- attestation de la caisse des congés payés,

devront parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, bureau des marchés, 12, Bd du 1^e novembre 1954, 2ème étage.

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction de trois (3) étables (100 UZ et 25 UZ) et d'un centre d'amélioration bovine dans les daïras de Taher et El Milia.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres pourront consulter ou retirer les dossiers de soumission à compter de la publication de cet appel d'offres auprès de la direction de l'agriculture et de la révolution agraire, 31, avenue Emir Abdelkader - Jijel

Les soumissions accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur, devront parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous double enveloppe cachetée avec la mention obligatoire sur l'enveloppe extérieure : « appel d'offres - construction de trois étables et d'un centre d'amélioration bovine - ne pas ouvrir ».

La date limite de remise des offres est fixée au 26 octobre 1977 à 18 heures.

Toute offre parvenue après cette date ne sera pas prise en considération.

Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours.

WILAYA D'OUM EL BOUAGHI

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la construction g'un parc omnisports à Aïn Beida, dans une première tranche de travaux : « Lot n° 1 - terrassement généraux »

Les entreprises intéressées pourront consulter ou retirer les dossiers correspondants aux adresses suivantes : Elias Bouchama, architecte DPLG, Alger, 1, rue Saldaoui Seghir- tél. : 62.09.77, Constantine, 2, rue Bestandji Mohamed, tél. : 93.73.32.

Les offres et les pièces fiscales et administratives requises, seront adressées ou déposées sous plis séparés dans une enveloppe portant l'indication de l'appel d'offres et la mention « à ne pas ouvrir » au plus tard le 30 octobre 1977 à 18 heures (la date du cachet de la poste n'est pas prise en compte) à l'adresse suivante : wilaya d'Oum El Bouaghi - bureau des marchés - hôtel de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Ouargia

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction, en los unique, de logements pour le secteur éducatif dans la wilays de Ouargla.

- a) Dans la daïra de Ouargla :
- 48 logements dans les CEM,
- 20 logements au CFA.
- b) Daïra de Touggourt :
- 36 logements à Touggourt,
- 16 logements à El Hadjira
- 18 logements à Taibet,
- 18 logements à Temacine.

Les entreprises ou sociétés d'entreprises intéressées par cet appel d'offres sont invitées à retirer, contre paiement, les dossiers techniques relatifs à cet appel d'offres auprès de la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Ouargia.

La date limite de réception des offres est fixée au plus tard le 26 octobre 1977 à 12 heures.

Les offres doivent parvenir sous plis recommandé, accompagnées des pièces règlementaires au wali de Ouargla, service du budget et des opérations financières - bureau des marchés publics à Ouargla.

MINISTERE DES TRANSPORTS

ETABLISSEMENT NATIONAL POUR L'EXPLOITATION METEOROLOGIQUE ET AERONAUTIQUE

Bureau d'équipement

Prorogation de délai d'appel d'offres restreint n° 8/77

La date limite de remise des offres pour l'acquisition et l'installation de 4 pupitres pour tours de contrôle d'Alger, Oran, Annaba et Constantine, prévue initialement au samedi 17 septembre 1977, est prorogée au samedi 1er octobre 1977 è 17 heures 45.

(Le reste sans changement).

Un avis d'appel d'offres est lancé en vue de la construction d'un immeuble administratif à l'aerodrome de Constantine - Ain El Bey.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le dossier au bureau d'équipement de l'établissement national pour l'exploitation météorologique et aéronautique, 1, avenue de l'Indépendance, Alger.

Les offres, accompagnées des pièces règlementaires, devront être adressées au pureau d'équipement - ENEMA.

La date limite de dépôt des offres est fixé à 21 jours après la publication du présent avis.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante « avis d'appel d'offres nº 7/77 - à ne pas ouvrir ».